



Licencier cause de maladie sans passé au médecin du travail

Par **phlpp826**, le **22/09/2008** à **21:23**

voilà ce qui m'est arrivé en 1998 je travaillais comme femme de ménage pour un laboratoire cytologique à Anapate mon travail consistait à vider des pots formols avec des chairs humaines à dire fœtus/seins/utérus/intestin/otoscopie d'un bébé mort née prématurée/je devais mettre ses déchets dans un conteneur en suite je devais nettoyer les pots et remettre l'étiquette. Après je devais nettoyer les plaquettes de frottoirs remettre les lampes et mettre les étiquettes. Je remplis les pots formol et pots alcool. Les colis pour les hôpitaux cliniques et les médecins généralistes tout était marqué sur mon cahier il y avait de plus en plus de matériel à nettoyer des pots à vider et à remplir je n'avez pas de temps pour faire le ménage tous les quinze jours le samedi matin 4 heures de ménage des moments je venais faire du matériel. Le début de l'année 2001 je me suis déplacé des vertèbres j'ai dû arrêter malade j'ai dû aller au rhumatologue. Ça oui j'avais oublié les livraisons ses mois que je faisais le rangement et vérifiais que tout était bien là et je portais du loup/vaisselle du labo où il faisait les analyses ses mois que je faisais insister que le nettoyage spéculome moi je croyais que c'était normal. Jusqu'au jour du 28/09/2001 où j'ai fait des bronchites répétitives prise de sang infection douleur au main au genoux au dos tout par tout la CPAM me met en longue maladie à partir du 28/09/2001 car au paravent j'avez des bronchites et engins mes je n'arrêtais pas malade car je tenais à mon travail j'ai quatre enfants à nourrir. Mais là je n'arrivais plus à travailler étant essouffé/douleur/bronchite/engins. Entre deux ma patronne me licencie tout en étant en longue maladie la cause quel m'a mis malade je suis pas passé au médecin du travail elle m'a licencié tout ce que j'ai fait j'étais obligé de le faire c'était d'abord tout ce que je vous dit et si après j'avez un peu de temps faire le ménage les conditions d'hygiène étaient pitoyables ses alors en 2006 je prend un avocat qui normalement devez faire appeler au prud'homme ce qui n'a pas fait. J'ai dépensé 1400 euros je me demande si il y a une justice. La CPAM m'a reconnue à 100 en 2006 jusqu'en 2009 je ne percevais rien. Je n'est plus la force de travailler avec tout ce que j'ai subi moralement et encore aujourd'hui je va à la kiné 3 fois par semaine j'ai un traitement depuis 2001 et je vais voir un psychologue aide moi

a valoir mes droits car des moment je voudrait mourir tout ces produit était toxique et cancer igyène et je n'était pas au courant de tout sa

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **12:06**

Bonjour,

Si vous avez confié la défense de vos intérêts à un avocat et que vous l'avez payé 1400.00€ mais qu'il n' a rien fait, alors vous pouvez vous plaindre au bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de cet avocat.

Si sa responsabilité est engagée vous pouvez même lui faire un procès.

D'autre part s'agissant de votre licenciement allez consulter un autre avocat pour savoir si vous pouvez encore lancer une procédure ou si celle ci est déjà prescrite (prescription 5 ans après le licenciement)

Par **phlpp826**, le **23/09/2008** à **12:20**

merçi mes sa me dit pas si mon employeur a fait une erreur de me licencier et de faire le travail quel me disé de faire car j'atait payer comme femme de ménage

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **16:19**

Bonjour,

pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir voir votre dossier (lettre de convocation, lettre de licenciement...) et surtout connaître le motif exact de votre licenciement.

Le mieux est donc d'aller consulter un avocat

Par **phlpp826**, le **17/12/2010** à **20:29**

Bonsoir, comme je les dit eu gain de cause prud'homme eu gain de cause erreur des prud'homme pour mes heure de travail eu on conté 43 heure part moi j'en faisait 169 heure bien incrit sur fiche de paix que j'ai donné et contrat pas aux norme nom pas pris conte des frais avocat et et bientôt 7 ans perçois ni assédic et maladie pris syndicat encore des dépense car l'avocat aurais dut faire appel aux prud'homme au lieux de faire appel cpam il a fait l'inverse fait appel aux bâtonnier qui tien avec ses avocat fait courrier sans que rien obtenir malgré tout document et preuve que mes patrons mon mi santé danger reçus attestation d'exposition recommandée de mes patrons 8 ans a prés m'avoir licencier et reçois 8 ans a prés rendez-vous médecin du travail mis en danger et mon statut de travail qui était femme de ménage mes pas aide laboratoire sans protection et formation qui disait de faire je faisait

confiance car ses des médecins et encore des dépense ses moi la victime dans tout sa eu ce
lave les main et la cpam savais que tout les personne travaillé dans ce laboratoire tombé
malade et qui licencier il n'a eu aucun femme de ménage qui et parvenu jusque leur pension
ses pour vous dire alors je demande de l'aide dix année que nous privons moi et ma famille
malade alors si seulement il aurais des personnes correcte qui m'aide n'est put les moyen
aidé moi .contacte part email phlpp826@aol.com